

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations du ministère des
Finances du Québec en préparation du Budget 2024-2025**

2 février 2024



À propos de PearTree

PearTree a pour mission d’amplifier l’impact de la philanthropie tout en stimulant la création d’emplois dans les communautés éloignées. Nous sommes le plus important fournisseur de capitaux pour l’exploration minière au Québec et au Canada.

Grâce à notre plateforme de financement, nous soutenons à la fois des œuvres caritatives et des entreprises d’exploration minière. La réduction des coûts de la philanthropie permet d’augmenter la taille des dons, tandis que la réduction de la dilution des actions pour les entreprises permet un meilleur accès au capital de risque dans le secteur des ressources naturelles.

Nous jouons un rôle clé dans ces deux secteurs distincts.

De janvier 2022 à novembre 2023, PearTree a financé 36 projets d’exploration pour un montant total de 372 M \$, dont 195 M \$ ont financé des projets de minéraux critiques. Tous nos financements ont été réalisés par le biais du régime d’actions accréditatives et, en particulier, dans le cadre d’accords de donation. Les actions ont été données à des organisations caritatives québécoises qui, à leur tour, les ont vendues à des investisseurs internationaux.

Nous comptons plusieurs succès parmi nos réalisations, notamment le cas de Sayona (voir annexe).

Les actions accréditatives achetées dans le cadre d’accords de donation représentent aujourd’hui plus de 80 % de l’ensemble des investissements en actions accréditatives au Québec.

Enjeux et considérations

La stratégie mise en place par PearTree permet d’utiliser le régime fiscal pour maximiser les bénéfices pour les organisations caritatives et pour l’économie du Québec. Cependant, des modifications réglementaires risquent de remettre en cause son bon fonctionnement.

1. Réduction des incitatifs fiscaux

Les nouvelles règles de l’impôt minimum de remplacement (IMR) auront des conséquences directes sur les investissements dans les actions accréditatives en réduisant ou en éliminant les incitatifs fiscaux liés à ce type d’actions, ce qui affecte particulièrement l’exploration des minéraux critiques.

- Dans le régime d'actions accréditatives, ces actions sont réputées avoir un prix de base rajusté de zéro (PBR nul) dès leur souscription. Une action accréditative achetée à 1,00 \$, puis vendue ou donnée à 0,60 \$ une fois dépouillée de sa valeur fiscale, donne donc lieu à un gain en capital de 0,60 \$ qui entraîne un impôt perçu sur un gain fictif.
- En vertu des nouvelles règles de l'IMR, 100 % des gains en capital sont ajoutés au revenu et le taux d'imposition au titre de l'IMR se trouve ainsi substantiellement accru.
- En vertu des nouvelles règles de l'IMR, les actions accréditatives cotées en bourse qui font l'objet d'un don entraînent un gain en capital de 30 %, lequel est ajouté au revenu.
- En vertu des nouvelles règles de l'IMR, 50 % du crédit d'impôt obtenu pour un don en actions ou en argent est ajouté au revenu.

Si les règles de l'IMR sont adoptées telles que proposées, le Québec perdra assurément plus de 50 M\$ par année en investissements dans l'exploration, réduisant du même coup les dons versés à d'importantes causes caritatives. L'impact sera majeur car, tel que mentionné plus haut, plus de 80 % du financement par actions accréditatives pour l'exploration minière au Québec s'effectue actuellement sous forme de dons de bienfaisance.

2. Concentration des souscripteurs dans le secteur des ressources naturelles

Les nouvelles règles de l'IMR affecteront un très petit groupe de personnes à « revenus élevés », soit moins de 25 000 contribuables dont le revenu dépasse le nouveau seuil annuel de 173 000 \$. Selon des données de l'Agence du revenu du Canada pour 2020, on apprend que :

- Au Québec, sur un total de 251 M\$ de déductions liées aux actions accréditatives en 2020, 222 M\$ (ou 88 %) ont été déclarées par 2 520 contribuables ayant un revenu de 250 000 \$ ou plus.
- Au Canada, en 2020, le total de toutes les déductions liées aux actions accréditatives atteignait 897 M\$; de ce montant, 785 M\$ (ou 88 %) avaient été souscrits par 12 120 contribuables ayant un revenu de 250 000 \$ ou plus. (Source: [Tableau final 2 – Toutes les déclarations selon le palier de revenu total](#), et le sous-tableau du Québec – Item 40 « Frais d'exploration et d'aménagement »)

3. Bénéfices majeurs au niveau local

En vertu du régime d'imposition des actions accréditatives, l'utilisation de fonds est généralement limitée aux activités sur site, principalement pour la main-d'œuvre. Si l'entité émettrice ne dépense pas les fonds conformément aux lois fédérale et provinciale sur l'impôt sur le revenu, les déductions et crédits liés aux actions accréditatives des souscripteurs sont alors refusés. Ainsi, les 250 M\$ de déductions liées aux actions accréditatives souscrites par des contribuables urbains du Québec se traduisent par 250 M\$ d'activités imposables dans les communautés nordiques éloignées ou autochtones. Autrement dit, le régime génère une activité économique qui profite directement aux communautés rurales.

4. Concentration des donateurs

Toujours selon les statistiques de l'ARC pour 2020, les personnes gagnant un revenu de 250 000 \$ ou plus (4 % des donateurs) ont effectué des dons totalisant 4,2 G\$, soit 36 % du total des 11,4 G\$ donnés par tous les contribuables au pays. Au Québec, ce sont 38 % de tous les dons personnels qui ont été effectués par des personnes dont le revenu atteint 250 000 \$ ou plus par année. Des 1,3 G\$ en dons effectués au Québec, 428 M\$ ou 33% provenaient des 3 % de donateurs et donatrices dont le revenu atteignait 250 000 \$ ou plus par année. (Source : Voir [lien](#), Item 84 « Dons de bienfaisance »)

5. **Convergence des dons et des actions accréditatives** – Les incitatifs fiscaux sont efficaces. Au cours des 12 mois qui ont suivi la mise en place du crédit d'impôt pour l'exploration de minéraux critiques en avril 2022, près de 1 100 souscripteurs de PearTree ont financé l'exploration de minéraux critiques à hauteur de 225 M\$. Pour la même période, le total financé par l'ensemble des participants au marché s'élevait à 350 M\$. Les souscripteurs-donateurs de PearTree ont ainsi fourni 64 % de l'ensemble du capital pour l'exploration de minéraux critiques au Canada financée par actions accréditatives. Tous les souscripteurs-donateurs ont acheté et donné jusqu'à concurrence du plafond découlant de l'IMR. De toute évidence, les incitatifs fiscaux fonctionnent. Or, les mesures fiscales dissuasives fonctionneront aussi et décourageront les comportements qui ont apporté prospérité et opportunités aux secteurs des ressources naturelles et de la bienfaisance au Québec.



Recommandations

Nous recommandons au ministère des Finances du Québec d’alerter le ministère des Finances du Canada quant aux risques et aux préoccupations mentionnés, et préconiser des changements aux règles de l’IMR pour 2024, lesquelles ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur.

Parmi les recommandations à considérer :

- (1) L’inclusion, dans l’IMR, du gain en capital sur les actions accréditives devrait être calculée à partir du prix de souscription, et non du prix de base réputé nul (PBR).
- (2) Les crédits d’impôt pour dons ne devraient pas être inclus dans le calcul de l’IMR. La générosité, soit le fait de s’appauvrir soi-même pour financer des bénéfices pour la société, ne devrait pas être imposée.
- (3) Il faudrait maintenir le taux d’inclusion actuel de 0% pour les gains en capital réalisés lors de dons de titres cotés en bourse dans le calcul de l’IMR.

Si le ministère des Finances du Canada n’accepte pas ces changements, nous estimons, en tout respect, que le Québec ne devrait pas harmoniser ses règles avec celles de la loi fédérale une fois celle-ci adoptée. De plus, si les nouvelles règles de l’IMR fédéral entrent en vigueur telles que prévues actuellement, je vous prie de considérer l’adoption des recommandations ci-dessus afin d’atténuer l’effet des mesures fiscales dissuasives du gouvernement fédéral. Je me tiens à votre disposition pour une rencontre en personne ou autrement.

Au nom de PearTree, je tiens à vous remercier de la considération que vous porterez à ces recommandations. Je reste à votre entière disposition si vous souhaitez plus d’information ou approfondir la discussion.

Ron Bernbaum, LL. B.

Fondateur et chef de la direction

PearTree Financial Services Ltd.
110, avenue Eglinton Ouest, bureau 400
Toronto (Ontario) M4R 1A3
Tél.: 416 322-2288
Cell.: 647 295-4321
peartreecanada.com

ANNEXE 1

Étude de cas récente présentant les avantages particuliers pour le Québec : Sayona Mining Limited, ASX : SYA.

Sur une période de deux ans, PearTree a investi dans la mise en place d'une structure dans laquelle les sociétés émettrices du secteur des ressources naturelles inscrites sur les bourses étrangères (en particulier sur le marché australien) peuvent émettre des actions accréditives à des souscripteurs canadiens, avec don et vente immédiats des actions dépouillées de leur valeur fiscale à des investisseurs australiens et autres investisseurs mondiaux, à condition que l'exploration soit effectuée au Canada. En mars 2023, PearTree a conclu une émission d'actions accréditives d'une valeur de 50 M\$ sur l'ASX pour financer l'exploration effectuée par Sayona Mining pour du lithium au Québec. Les actions accréditives ont été achetées par des souscripteurs contribuables canadiens de l'extérieur du Québec, qui se sont prévalus de la déduction pour frais d'exploration au Canada et du crédit d'impôt fédéral de 30 % pour l'exploration de minéraux critiques. Une fois données aux organismes de bienfaisance canadiens, les actions ont immédiatement été vendues à des investisseurs australiens pour 32 M\$. Autrement dit, les investisseurs australiens ont avancé 32 M\$ pour financer 50 M\$ de travaux d'exploration au Québec, à un coût nul pour le trésor québécois.

ANNEXE 2

Documents de référence

1. Pour comprendre la structure de PearTree et sa valeur pour le secteur des ressources naturelles, veuillez consulter <https://peartreecanada.com/mining-finance/>.
2. Pour comprendre la structure de PearTree et sa valeur pour la communauté philanthropique, veuillez consulter <https://peartreecanada.com/philanthropy/>.
3. Pour écouter une discussion (en anglais) sur les effets des nouvelles règles de l'IMR, avec des exemples réels de dons faits en 2023 placés dans le contexte des règles de l'IMR pour 2024, et une discussion avec Brian Ernewein, ancien directeur général de la politique fiscale au ministère des Finances du Canada, puis sous-ministre adjoint (maintenant à la retraite), veuillez consulter <https://peartreecanada.com/video-resources/amt-taxing-the-richs-generosity-tax-law-updates/>.

ANNEXE 3
Tableau

Voici la liste des émissions financées par PearTree. Ces projets d'exploration, et bien d'autres encore, sont essentiels pour produire les métaux, tel que le lithium, nécessaires pour soutenir l'investissement de 45 G\$ du Québec dans des initiatives de fabrication de batteries pour automobiles.

Issuer	Amount (CAD\$)	Critical Mineral
Midland Exploration Inc.	\$600,000	Yes
Radisson Mining Resources Inc.	\$2,720,000	
Wallbridge Mining Company Limited	\$2,000,000	
Winsome Resources Limited	\$30,000,000	
Azimut Exploration Inc.	\$5,000,000	Yes
Azimut Exploration Inc.	\$1,000,000	
Cygnus Metals Limited	\$230,000	
Cygnus Metals Limited	\$6,770,000	Yes
Radisson Mining Resources Inc.	\$800,000	
Ophir Gold Corp.	\$3,000,000	Yes
Doré Copper Mining Corp.	\$1,190,000	Yes
Burley Minerals Limited	\$3,000,000	Yes
Vior Inc.	\$1,500,000	Yes
Vior Inc.	\$1,000,000	
Patriot Battery Metals Inc.	\$50,000,000	Yes
Sayona Mining Limited	\$50,000,000	Yes
Q2 Metals Corp.	\$6,500,000	Yes
Winsome Resources Limited	\$18,000,000	Yes
Osisko Mining Inc.	\$27,410,000	
Copper Ridge Exploration Inc.	\$3,320,000	Yes
Stelmine Canada Ltd.	\$930,000	
Radisson Mining Resources Inc.	\$700,000	
Cygnus Metals Limited	\$5,500,000	Yes
Archer Exploration Corp.	\$900,000	Yes
Winsome Resources Limited	\$6,000,000	Yes
Li-FT Power Ltd.	\$7,000,000	Yes
Cartier Resources Inc.	\$1,000,000	
Patriot Battery Metals Inc.	\$20,000,000	Yes
Benz Mining Corp.	\$3,000,000	
Benz Mining Corp.	\$7,000,000	Yes
O3 Mining Inc.	\$15,730,000	
Murchison Minerals Ltd.	\$2,320,000	
Kiboko Gold Inc.	\$2,970,000	
Osisko Mining Inc.	\$20,010,000	
Wallbridge Mining Company Limited	\$15,020,000	
Amex Exploration Inc.	\$49,610,000	
Total	\$371,730,000	
METC	\$176,450,000	
CMETC	\$195,280,000	